

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>OO OO OO OO OO OO OO</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>OO OO OO OO OO OO OO</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>OO OO OO OO OO OO OO</p> <p>SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 45 Ont participé au vote : 57 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 1 Date de la convocation : 22 septembre 22</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le VINGT NEUF SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Concertation Publique</p> <p style="text-align: center;">Aménagement RN 116 / RD 6</p> <p>N° d'Ordre : 269-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, David MONTAGNE, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Françoise ELLIOTT était représentée par Cédric TAMISIER,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Stéphane GILMANT a donné procuration à Olivier GRAVAS, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Guy PELX a donné procuration à Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, Jean SERVAT a donné procuration à Roger PAILLES, Nicole BEAUX a donné procuration à Bruno GUERIN, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Marie-France MARTIN a donné procuration à René DRAGUE,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Christelle LAPASSET</p>	

Le Président,

INDIQUE que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie a organisé une concertation préalable sur un projet d'aménagement du carrefour entre la RN116 et la RD6 (situé sur la commune de Corneilla de Conflent, mais desservant toute la vallée de la Rotja). Elle s'est tenue le 11 août au vendredi 23 septembre 2022. Chaque commune concernée (Villefranche de Conflent, Corneilla de Conflent, Fuilla, Sahorre, Py et Mantet) a disposé d'un dossier de concertation consultable par le public, et une page internet a été spécialement créée.

EXPOSE que le projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du fonctionnement de la RN116 et présente trois variantes d'aménagement : 1- Une reprise légère de la géométrie du carrefour existant (pour 0,227M€), 2- Réalisation d'un tourne-à-gauche central obligeant à un élargissement

global de la chaussée dans ce secteur (pour 4,168M€), et 3- Construction d'un carrefour giratoire (pour 1,349M€).

RAPPELLE que ce dossier a été observé avec les communes concernées et analysé lors de la Commission des Maires du 16 septembre 2022. Il en ressort que la variante 3 proposant un carrefour giratoire est celle qui est la plus souhaitable pour les différents intervenants. Un courrier en ce sens et annonçant la présente motion, signé par le Président, a été transmis à la DREAL pendant la concertation.

Vu les variantes d'aménagement présentées dans le dossier soumis à la concertation par la DREAL Occitanie,

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.121-16,

Vu les échanges intervenus sur ce projet avec les communes concernées,

Vu le courrier du président en date du 19/09/2022, adressé à la DREAL pendant la période de concertation

Considérant les enjeux relatifs à un usage le plus apaisé possible de la RN116, en travaillant sur les connexions avec les autres voiries routières importantes,

PROPOSE à l'assemblée, au regard de l'exposé ci-dessus, de prendre une motion à l'attention du Préfet des Pyrénées Orientales, pour demander un engagement sur la prise en compte des mobilités douces dans le cadre des aménagements envisagés sur la RN116.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir débattu et délibéré,
Le Conseil Communautaire, par 56 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

DONNE un avis favorable à la variante 3 (création d'un carrefour giratoire) telle que présentée dans le dossier soumis à la concertation du public.

CONFIRME les avis émis par les communes membres de Conflent Canigó concernées

DIT que la présente délibération sera transmise à la DREAL Occitanie.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents.



Le 05 octobre 2022.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.